

# Le patient n'est pas trouvé par ADRI

**L'organisme AMO nous informe que le patient n'est pas présent dans sa base. Merci de vérifier le numéro de sécurité sociale, la date et le rang de naissance, ainsi que le code régime.**

Ce message indique que le patient n'est pas retrouvé dans la base de données ADRI de l'Assurance Maladie.

Deux cas possibles :

- Le patient n'existe pas dans la base de données ADRI
- Une information erronée empêche Winortho de retrouver le patient dans la base de données ADRI.

Dans les deux cas, il faudra **au préalable vérifier l'état des droits de votre patient** en vous connectant sur **Ameli Pro** ou sur le **portail SESAM Vitale** et vérifier si le patient est retrouvé, avec des droits ouverts (sur Ameli Pro, il ne doit pas être indiqué "Informations non disponibles" avec des \*).

□ Si des droits sont retrouvés pour ce patient, alors son dossier n'est probablement pas à jour ou erroné dans la base de données ADRI. Dans le cas d'une création de patient, il convient de le [créer en mode Manuel](#). Dans le cas d'une facturation il convient de facturer en [désactivant ADRI](#).

□ Si des droits ne sont pas retrouvés pour ce patient, s'assurer des informations qui suivent en demandant une attestation de droits récente au patient ou en vérifiant l'état des droits sur [Ameli Pro](#) ou sur le [portail SESAM Vitale](#).

## Informations à vérifier

Ces informations sont à vérifier dans l'onglet [Administratif](#) du dossier de votre patient.

- Le **numéro de Sécurité Sociale**, dans le cas d'un enfant, il s'agit de celui de l'assuré (celui de l'un des deux parents)
- La **date de naissance**, il s'agit de celle du patient

- Le **rang de naissance** (pour aller plus loin, voir l'[Article sur le rang de naissance](#))
- Le **code régime** du patient

Si aucune information n'est disponible sur ADRI, sur [Ameli Pro](#) ou sur le [portail SESAM Vitale](#), ni sur une attestation de droits récente, il convient de facturer en mode [hors télétransmission](#) et de demander la somme totale au patient en lui fournissant une feuille de soins papier pour son organisme AMO.

---

Revision #14

Created 2024-11-15 21:23:48 UTC by Antoine

Updated 2025-11-03 14:29:53 UTC by Landry